

## Procès-verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale du 14 septembre 2024 en présentiel et visioconférence

*Les délibérations des commissions se font sous réserve de leur validation par le CDN et ne seront rendues exécutoires qu'après celle-ci.*

**Diffusion (PV + annexes) :** Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

**Pour information (PV sans annexe) :** autres membres du CDN, Instructeurs Nationaux.

### **Représentation des régions :**

Auvergne-Rhône-Alpes : Anne-Solange DESSERTINE (ASD secrétaire de la CTN).  
Bourgogne-Franche-Comté : Joël ABISSE (JA).  
Bretagne Pays de la Loire : Anne CORBE représentée par Stéphanie QUEMENER (SQ) le matin.  
Centre-Val de Loire : Christian JOLIVET (CJ).  
Corse : Arnaud ZARAGOZA (AZ).  
Grand Est : Laurent MARCOUX (LM 1er Vice-Président de la CTN).  
Hauts-de-France : Jacques BASSO (JB chargé des finances de la CTN).  
Île-de-France : Christian SAVARY (CS).  
Martinique-Guyane : Georges ORTOLÉ représenté par Pascal YAN (PY).  
Normandie : Adrian DAVID (AD).  
Nouvelle-Aquitaine : Marc DAMESTOY (MD).  
Nouvelle-Calédonie : Jean-Marc MASSON (JMM).  
Occitanie : Xavier XUEREB représenté par Jean Pierre MONTSENY (JPM).  
Polynésie française : Pascal LE COINTRE représenté par Jean Marc MASSON (JMM).  
Sud : Alain BEAUTE représenté par Laurent MARCOUX (LM).  
Guadeloupe : Laurent BLANQUART représenté par Christian JOLIVET (CJ).

### **Excusés :**

Réunion : Éric CRAMBES (EC) excusé.  
Patrick LAMERAT (3<sup>ème</sup> Vice-président de la CTN) excusé.

### **Sont également présents :**

Grégory POIRIER (GP) Président de la CTN.  
Philippe MARTINOD (PM) 2<sup>ème</sup> Vice-Président de la CTN).  
Hervé CORDIER (HC) Délégué du Collège des IFN.  
Jean-Pierre MONTSENY (JPM) référent recycleurs.  
Maurice GORET et Paul TERRIER instructeurs nationaux.

La réunion est animée par Grégory POIRIER, Président de la CTN

### **1.- Mot du président (Grégory POIRIER)**

Pour la dernière CTN de la mandature, GP remercie les présidents de CTR, les chargés de mission et les membres de son équipe pour le travail accompli durant ces quatre années. Malgré de multiples turbulences, de beaux projets ont vu le jour : le FFM, le e learning, numérisation ...  
D'autres projets sont en phase de finalisation ou en attente de décision ministérielle.  
Le stage pilote formateurs BEPPA devrait avoir lieu en octobre 2024 à Juan les pins, avec une équipe d'une dizaine d'instructeurs.

### **2.- Approbation PV CTN mai 2024 (GP)**

**VOTE : A l'unanimité**

### **3.- Pérennité de l'outil numérique « Formation FFESSM ». Besoin d'une nouvelle organisation (PM/GP)**

3 303 encadrants sont inscrits sur la plateforme de e-learning niveau 1, afin de continuer la diffusion. Les CTR doivent en faire la promotion. Les encadrants sont les meilleurs ambassadeurs.  
GP remercie PM et AD pour cet énorme travail, et ils sont applaudis par l'ensemble des présents. Il reste en projet le PA20 et le PE40.

PM arrête le groupe de travail du e learning et demande qu'une équipe se mette en place avec des compétences multiples pour effectuer des montages de scénario, des quizz, des photos/vidéos... Il est nécessaire d'avoir un comité de relecture performant afin de ne pas devoir repayer pour des petites corrections.

AD veut bien faire partie de cette équipe, mais ne souhaite pas être le chef de projet.

### **4.- Obligation pour les CTR de diffuser l'information sur le carnet numérique (GP)**

Le problème du carnet numérique est qu'on ne peut pas saisir de données sur smartphone et il n'est pas interfacé avec les ordinateurs.  
L'outil n'est pas totalement abouti et ne répond pas pleinement aujourd'hui aux attentes des plongeurs qui souhaitent un outil facile d'utilisation.

### **5.- Modifications des conditions de jurys initiateur/MF1/MF2 (GP)**

#### **MFT - Généralités - Brevets fédéraux => Définition des fonctions**

##### **Au niveau national,**

- la CTN planifie les stages et les examens nationaux ainsi que toute autre action relevant de sa compétence, et elle compose les jurys. La composition des jurys est faite conformément aux textes du Manuel de Formation Technique, version actualisée,
- le président de la CTN préside les jurys d'examen nationaux ou désigne le président de jury,
- le président de la FFESSM ou son représentant préside la cérémonie de remise des diplômes. En son absence, c'est le président du jury qui est en charge de cette fonction.

##### **Au niveau régional,**

- la CTR planifie les stages et les examens régionaux ainsi que toute autre action relevant de sa compétence, et elle compose les jurys. La composition des jurys est faite conformément aux textes du Manuel de Formation Technique, version actualisée,
- le président de la CTR préside les jurys d'examen ou désigne le président de jury,

le président du comité régional ou son représentant préside la cérémonie de remise des diplômes. En son absence, c'est le président du jury qui est en charge de cette fonction.

#### **MFT – MF2 – jury d'examen**

- L'examen est organisé au niveau national avec un jury fédéral de la FFESSM comportant :
  - Le président de la CTN ou son représentant qui préside le jury d'examen
  - L'ensemble du jury est constitué d'Instructeurs Fédéraux Nationaux ou Instructeurs Fédéraux Nationaux Stagiaires
  - Au moins trois Instructeurs Fédéraux Nationaux en titre
  - Les jurys de chaque atelier doivent être composés de binômes pour l'évaluation des épreuves.
- Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et, pour les épreuves nécessitant une mise à l'eau, d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique (CACI) en cours de validité.
- La cérémonie de remise des diplômes est présidée par le président de la FFESSM ou son représentant. En son absence, c'est le président du jury qui est en charge de cette fonction.

#### **MFT – MF1 – jury d'examen**

- L'examen est organisé au niveau régional avec un jury fédéral de la FFESSM comportant :
  - Le président de la CTR ou son représentant qui préside le jury d'examen
  - Un Instructeur Fédéral Régional ou National, délégué par la CTR en charge de vérifier la conformité du déroulement de l'examen et de contribuer à son harmonisation. Il participe aux épreuves de l'examen et à l'évaluation des candidats
  - Un ou plusieurs Instructeurs aidés d'un ou plusieurs MF2 FFESSM, ou MF2 associés FFESSM, ou FFM, ou BEES2, ou DESJEPS licenciés à la FFESSM
  - Les jurys de chaque atelier doivent être composés de binômes pour l'évaluation des épreuves.
- Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et, pour les épreuves nécessitant une mise à l'eau, d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique (CACI) en cours de validité.
- La cérémonie de remise des diplômes est présidée par le président du comité régional ou son représentant. En son absence, c'est le président du jury qui est en charge de cette fonction.

#### **MFT – Initiateur – jury d'examen**

- L'examen est organisé au niveau régional avec délégation possible à un CODEP, un club ou une SCA, et avec un jury fédéral de la FFESSM comportant :
  - Le président de la CTR ou son représentant qui préside le jury d'examen est a minima titulaire d'une des qualifications ci-dessous
  - Au moins un MF2 FFESSM, ou MF2 associé FFESSM, ou FFM, ou BEES2, ou DESJEPS licencié à la FFESSM
  - Le délégué de la CTR, MF2 FFESSM, ou MF2 associé FFESSM, ou FFM, ou BEES2, ou DESJEPS licencié à la FFESSM en charge de vérifier la conformité du déroulement de l'examen et de contribuer à son harmonisation. Il participe aux épreuves de l'examen et à l'évaluation des candidats
  - Les jurys de chaque atelier doivent être composés de binômes pour l'évaluation de l'ensemble des épreuves
- Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et, pour les épreuves nécessitant une mise à l'eau, d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique (CACI) en cours de validité.

La cérémonie de remise des diplômes est présidée par le président du comité régional ou son représentant. En son absence, c'est le président du jury qui est en charge de cette fonction.

**Nota :**

- Le délégué de la CTR peut cumuler les deux fonctions (président du jury et délégué de la CTR).
- Les MF1 ou MF1 associé de la FFESSM, ou BEES1, ou DEJEPS (E3) ou DEJEPS (E4) licenciés à la FFESSM peuvent être membres du jury et juger :
  - à deux l'épreuves du mannequin,
  - à deux l'épreuves de réglementation,
  - en double avec le ou les MF2 ou MF2 associé de la FFESSM, ou FFM, ou BEES2, ou DESJEPS licenciés à la FFESSM, les épreuves de pédagogie.

**6.- Modifications MFT suite questions régions Sud et Corse (LM)**

Question région Sud (AB) :

Le Plongeur Niveau 1 en page 3 portant sur « l'enseignement et la validation des compétences s'effectuent dans l'espace de 0 à 6 m par un encadrement E1 minimum. »

Il est proposé de compléter par :

"L'enseignement et la validation de la stabilisation au gilet peut s'effectuer dans la zone (6 à 12m) (voir 0 à 20m) par un encadrant E2 minimum."

Argumentaire : il est plus facile d'enseigner la stabilisation au-delà de 6 m. Cette modification permettrait de rester dans le respect du code du sport (article A. 322-83) cité à cette même P3. Suggestion reprise dans les modalités d'évaluation en P9.

Après de nombreux échanges, il est procédé au vote :

Pour la modification du MFT : Est et Sud (20 %)

Contre la modification du MFT : Les autres CTR (80 %)

**VOTE contre à la majorité.**

Question région Corse (AZ) :

Rôle du FFM dans le cursus TSI : en tant que formateur de cadre, il me semble utile de préciser clairement dans les prérogatives, dans quelles phases du cursus TSI il peut intervenir :

o **Peut-il prendre en charge la direction du stage TSI (1<sup>ère</sup> phase) ?**

o **Peut-il prendre en charge la validation de la compétence « animer un atelier pédagogique » ?**

Pour prendre en charge la direction du stage TSI :

Abstention : Aura (10 %)

Pour : les autres CTR (90 %)

**VOTE adopté à la majorité.**

Pour animer un atelier pédagogique :

**VOTE adopté à l'unanimité.**

**7.- Proposition d'une nouvelle qualification CTN - Opérateur de Surpresseur Oxygène (FFESSM-OSO) (JPM)**

Il est proposé une formation d'une journée pour l'utilisation des boosters d'oxygène, distincte du cursus de gaz blender, afin d'améliorer la sécurité et la responsabilité des plongeurs (Cf. document joint).

**VOTE adopté à l'unanimité.**

## **8.- Procédures remontées anormales (version finale) (GP)**

Groupe de travail : Marine Nationale, GP, JPM et médicale.

**Objectif** : L'objectif est d'actualiser et améliorer les procédures en cas de remontées anormales avec l'utilisation d'un ordinateur de plongée, en les adaptant aux réalités de terrain.

**Bases scientifiques** : pour ces recommandations, nous nous sommes appuyés sur les procédures utilisées par la Marine nationale en cas de « procédures non conformes » puis sur des échanges secondaires avec le DAN, le CEPHISMER et le Centre hyperbare et d'expertise de la Marine Nationale.

Pour la Marine nationale, une vitesse de 15 m/mn ou plus est considérée comme trop rapide. Si votre modèle d'ordinateur indique le pourcentage de la vitesse de remontée, il convient de ne pas dépasser 150 % de la vitesse conseillée sur plus de 10 mètres.

La vitesse de remontée entre 6 mètres et la surface doit être très lente, prenant au minimum 1 minute.

### **Remontées anormales :**

Il s'agit :

- d'une remontée trop rapide,
- ou d'un enchaînement de yoyos multiples (un yoyo étant une remontée et une redescente de plus de 10 mètres),
- ou d'une interruption de paliers.

Les préconisations du nombre maximum de remontées de la CTN restent toujours valables : 4 remontées de 20 mètres, 3 remontées de 30 mètres et 2 remontées de 40 mètres.

### **Procédure de rattrapage en cas de vitesse de remontée trop rapide :**

Redescendre à mi-profondeur et y effectuer un palier de 5 minutes, puis faire au moins un palier de 1 minute à 6 mètres et 5 minutes à 3 mètres (en plus de ce qui est prévu par votre moyen de désaturation). Si la ré-immersion est impossible (stress, pas assez de gaz, signes d'un possible accident), mise sous oxygène et évacuation.

**VOTE adopté à l'unanimité.**

### **Procédure de rattrapage multi-yoyos :**

Situations de yoyos : au-delà de 3 yoyos de 20 mètres, au-delà de 2 yoyos de 30 mètres, au-delà d'une remontée de 40 mètres : faire un palier d'au moins 1 minute à 6 mètres et 5 minutes à 3 mètres (en sus de ce qui est prévu).

Les remontées doivent s'arrêter à 6 mètres. (Ceci pose le problème des paliers dans les exercices, ce qui a une incidence sur le MFT. Cette question sera étudiée sur la prochaine CTN).

Vote contre : Corse (3 %)

Abstention : Aura ; BPL et Martinique (23 %)

Vote pour : les autres CTR (74 %)

**VOTE adopté à la majorité.**

### **Palier interrompu :**

- Ré-immersion réalisable : redescendre en moins de 3 minutes, poursuivre le palier en ajoutant 3 minutes à 3 mètres.
- Ré-immersion non réalisable en cas de signe d'un possible accident ou plus de 3 minutes de paliers non réalisés : déclenchement des secours.
- Ré-immersion non réalisable sans signe d'accident, si erreur maximale de 3 minutes de palier non fait : période d'observation de 3 heures et interdiction de nouvelle plongée pendant 24 heures. Au moindre signe pouvant évoquer un accident, déclenchement des secours.

**VOTE adopté à l'unanimité.**

## **9.- Remise en question diplômes associés FSGT (GP)**

Cf PPT

Faut il conserver les diplômes associés pour la FSGT ?

**VOTE contre à l'unanimité.**

Propositions du groupe de travail :

- Possibilité pour les GP-N4 FSGT de se présenter sur l'examen GP-N4 FFESSM
- Possibilité pour les MF1 FSGT de se présenter sur l'examen MF1 FFESSM
- Possibilité pour les MF2 FSGT de se présenter à l'examen MF2 FFESSM

**VOTE adopté à l'unanimité.**

Dans le guide de palanquée associé et moniteur associé intégrer le paragraphe suivant : (proposition d'Yvon Fauvel)

« La FFESSM, fédération délégataire, offre une possibilité d'intégration à des encadrants et formateurs issus d'un autre organisme subaquatique certificateur.

Cette intégration prend la forme d'un titre d'encadrant ou formateur associé.

Elle est réservée à des encadrants et formateurs expérimentés qui souhaitent s'intégrer à la FFESSM de façon durable.

Cette intégration ne doit pas être un moyen de contourner les dispositions fédérales de formation, d'évaluation et de certification des plongeurs, encadrants et formateurs.

La FFESSM se réserve le droit de contrôler administrativement et techniquement (en situation) la réalité des capacités techniques et pédagogiques des demandeurs.

Les conditions et modalités d'accès à cette intégration sont définies pour chaque niveau et/ou pour chaque organisme certificateur extérieur à la FFESSM.

Le titre d'encadrant ou moniteur associé permet de bénéficier de prérogatives fédérales prédéfinies, mais se perd automatiquement en cas de suspension ou de non reprise de la licence fédérale. »

**VOTE adopté à l'unanimité.**

## **10.- Points relatifs au Collège des Instructeurs Nationaux (HC)**

- Séminaire IN 2024

Il aura lieu à Rennes du 9 novembre 2024 12h au lundi 11 novembre 2024. Le programme sera prochainement diffusé par HC.

Election du nouveau délégué pour la prochaine mandature.

- Candidatures INS 2024

Les candidatures INS doivent être envoyées à GP et HC début octobre.

## **11.- Promotion MF2 2025 (LM)**

Proposition au CDN : Pierre PERRAUD ou Monique DUBOIS.

### **11.- CTN, la suite ... (GP)**

GP remercie l'équipe CTN pour tout le travail accompli durant cette mandature, dans un esprit constructif et de respect mutuel. De bonnes choses ont été réalisées et l'équipe a allégé GP pour lui permettre de se focaliser sur certains dossiers.

Un tour de table est ensuite effectué afin de connaître les présidents de CTR qui se représentent et ceux qui passent le relai, tout comme le délégué du collègue

GP souhaite continuer sur la prochaine mandature. LM resterait responsable des MF2. GP annoncera son équipe en temps voulu.

Prochaine réunion CTN en janvier 2025 (date à définir).

La secrétaire de la CTN

Anne-Solange DESSERTINE

Le Président de la CTN

Grégory POIRIER